

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 Mai 2022

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 26 mai 2022 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2021.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2021.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2021.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021.
- 8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021.
- 9) Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.
- 10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le : Président du Conseil, les administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.
- 11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

Le Président du Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 2022

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2021 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2021, qui s'élève à **16 092 148,960 dinars** majoré du report à nouveau de **1 859 026,432 dinars**, soit au total **17 951 175,392 dinars**, comme suit :

Projet de distribution de Dividendes	
<i>Projet d'affectation des résultats</i>	<i>A2021</i>
Bénéfice Net	16 092 148,960
Report 2020	1 859 026,432
Total	17 951 175,392
Réserves légales (5%)	-
1 ^{er} reliquat	17 951 175,392
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	-
2 ^{ème} reliquat	17 951 175,392
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	500 000,000
3 ^{ème} reliquat	17 451 175,392
Dividendes à distribuer	10 560 000,000
Report à nouveau	6 891 175,392

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2021, à dix millions cinq cent soixante mille dinars (**10 560 000 TND**), soit un dividende unitaire brut de quarante-huit dinars (**48 TND**) par action.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2021, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2021, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-commissaire aux comptes cabinet « **FINOR** » représenté par **M. Walid BEN SALAH**, arrive à échéance lors de cette assemblée, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à

Septième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à